



**Rubrique:** Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

**Sous-rubrique:** Sommation selon l'ORC 2021

**Date de publication:** SHAB 05.02.2021

**Numéro de publication:** BH00-0000000054

**Entité de publication**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

## Sommation suite à des carences dans l'organisation, Swiss Dynam import-export SA

**Organisation concernée:**

Swiss Dynam import-export SA  
CHE-327.174.723  
rue du Littoral 58b  
2025 Chez-le-Bart

**Remarques juridiques:**

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

**Fin du délai:** 05.03.2021

**Point de contact:**

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,  
Place des Halles 8,  
2000 Neuchâtel

**Remarques:**

La carence est due au fait que la société ne dispose plus d'une adresse valable à son siège.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 150, les débours à CHF 15.